

Image not found or type unknown



destruction abusive de publication

publié le **22/02/2014**, vu **1687 fois**, Auteur : [Elisabeth GUERIN](#)

Le CNB avait appelé les avocats à créer un blog. Publications juridiques ou publications de cultures générales ont, ainsi, été créés. Le CNB, cependant, va supprimer toutes ces publications.

Le CNB avait, en 2007, demandé aux avocats d'ouvrir un blog.

Publications juridiques, ou de culture générale, ont ainsi été développées.

Une convenue s'était établie entre les avocats bloggeurs

Cependant, le CNB a annoncé la destruction des blogs, donc des publications.

On ne brûle pas impunément les livres.

C'est pourtant, ce que le CNB se propose de faire.